



Comment utiliser la charte alimentation durable ?

Objectif de la charte : référentiel en matière de restauration pour Avignon Université. C'est aussi un outil de dialogue avec les partenaires et les prestataires.

1. Qui sont les destinataires ?

Interne : les personnes en charge d'achats de produits alimentaires

Externe : tous les fournisseurs, prestataires et partenaires relatifs à l'alimentaire pour AU.

2. Qui diffuse cette charte aux destinataires externes ?

- La personne (dans les composantes ou service) qui fait les demandes de devis relatifs à de l'alimentaire
- La DCaViS dans le cadre de l'organisation des événements
- La présidence pour les partenaires en lien avec l'alimentaire

3. Où se trouve la charte ?

Disponible en téléchargement sur :

- e-doc/Durabilité/SDD/chartes
- site institutionnel / durabilité / chartes

4. Que fait-on des chartes signées ?

- A archiver avec le devis et la facture relatif à la prestation, par la personne qui a fait la demande

5. Quels sont les engagements ?

Les signataires s'engagent à respecter les principes de la charte lors de leurs prestations.

Les agents d'AU doivent également respecter ces principes lors de tout achat relatif à l'alimentaire.

6. Qui est responsable de la rédaction et de la révision de la charte ?

Aude FAVRE (DGS) pilote de l'action 2.6.1 du SDD au moment de la rédaction.

La VP-TE pour la mise à jour.

Pour plus d'information : vp-transition@univ-avignon.fr